Inscription Année Intermédiaire „college“

Année scolaire 2027/2028

ORTEGA SCHULE

Si l’inscription est faite durant l’année scolaire en cours, date du début_____

Données personnelles de l’étudiant	❑ f ❑ m
Nom	Prénom
L‘adresse	CP, Lieu
Lieu d’origine	Canton
Date de naissance	Langue maternelle
Tél. privé	
E-Mail	Portable
Nationalité	No. AVS*
Maladies ou handicap ? ❑ non ❑ oui, en particulier	Pour les étrangers, type de permis
Caisse maladie	Assurance accident
	*(voir carte d’assurance maladie)

Parents (représentants légaux)	
Mère	Père
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
CP, Lieu, Canton	CP, Lieu, Canton
Tél. privé	Tél. privé
Tél. professionnel	Tél. professionnel
Portable	Portable
E-Mail	E-Mail
Profession	Profession

Écoles fréquentées ou activité actuelle			
École primaire	ans à (lieu)	École secondaire	ans à (lieu)
Autre école	ans à (lieu)	Activité actuelle	

Projet de formation future		
❑ Collège/Gymnase	Voie ciblée	Lieu
❑ Apprentissage	En tant que/comme	
Avez-vous consulté une orientation professionnelle	❑ non ❑ oui, auprès de	

Langues			
Indications relatives aux langues étrangères apprises	allemand	ans;	nombre de leçons/semaine
	anglais	ans;	nombre de leçons /semaine

Expériences professionnelles / Stages	
Avez-vous déjà pratiqué une activité prof.?	❑ non ❑ oui, en tant que
	auprès de

J’ai eu connaissance de votre école par		
Un élève de l’Ecole Ortega	❑ ancien	❑ actuel
❑ Internet	❑ annonce dans le journal	❑ publicité

Veuillez inclure une photo récente et des copies de vos deux derniers carnets.

Pour faciliter la lisibilité du document, seule la forme masculine est utilisée.

La forme féminine est naturellement comprise.

Veuillez tourner s.v.p.!

Conditions générales

1 Conclusion du contrat | Par l'envoi du formulaire d'inscription dûment signé, la personne inscrite s'engage; le contrat est juridiquement valable uniquement avec la confirmation de l'acceptation de la part de l'école.

2 Durée du contrat | L'inscription est valable pour une année scolaire (2 semestres) ; en cas d'admission pendant l'année scolaire, l'inscription est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Le premier semestre se déroule d'août à janvier, le second de février à juillet.

3 Frais | Les frais pour l'écolage, l'organisation d'une famille d'accueil et l'encadrement sont compris. La facture concernant les frais d'écolage est due à chaque semestre et est, chaque fois, à payer en avance. Si exceptionnellement des paiements par acomptes sont convenus, les paiements doivent être effectués ponctuellement. En cas de non-respect des délais, la totalité de la somme restante sera échue sans pour autant avoir reçu un rappel y relatif.

Les frais sont calculés de la façon suivante :

a) Frais d'inscription:
Les frais d'inscription de Fr. 590.-- comprennent également la journée d'évaluation
et l'attribution d'une famille d'accueil. Le paiement est dû avant la journée d'évaluation à St. Gall.

b) Frais d'écolage:

1er semestre (août à janvier), payables jusqu'au 31 juillet de l'année scolaire en cours		Fr.	9'500.--
Forfait pour le matériel scolaire et les excursions (payable jusqu'au 31 juillet)		Fr.	1'000.--
	Total 1er semestre	Fr.	10'500.--
2ème semestre (février à juillet), payables jusqu'au 31 janvier de l'année scolaire en cours		Fr.	9'500.--
Voyage d'étude Fr. 680.-- (payable jusqu'au 31 janvier)		Fr.	680.--
	Total 2ème semestre	Fr.	10'180.--
	Total 1er et 2ème semestre	Fr.	20'680.--

c) Frais d'hébergement auprès d'une famille d'accueil:
Nourriture et logement, 40 semaines à Fr. 200.-- (mi août à début juillet)

1er semestre (août à janvier), payables jusqu'au 31 juillet de l'année scolaire en cours		Fr.	4'000.--
2ème semestre (février à juillet), payables jusqu'au 31 janvier de l'année scolaire en cours		Fr.	4'000.--
	Total 1er et 2ème semestre	Fr.	8'000.--

d) Frais forfaitaires:
- Diplôme Goethe: Fr. 250.-- à Fr. 450.--

4 Paiement des frais en cas d'interruption des cours | En cas d'interruption totale ou partielle des cours avant la fin du contrat, les frais seront tout de même facturés. Aucune déduction ne sera faite pour une interruption due à des vacances ou à une maladie.

5 Admission durant l'année scolaire en cours | Les élèves admis durant les quatre premières semaines du semestre paient les frais complets pour le semestre correspondant. Pour les élèves admis plus tard, les frais pour le semestre en cours sont dus comme suit:
Les frais d'inscription (y.c. frais pour la confirmation d'admission) Fr. 590.--, plus un supplément unique de Fr. 200.--, plus les frais de Fr. 450.-- par semaine jusqu'à la fin du semestre. (Modalité de calcul: 20 semaines pour chaque semestre moins les semaines déjà écoulées. Par exemple, l'admission est confirmée pour la 6ème semaine: 20 – 5 = 15 semaines à Fr. 450.--).

6 Annulation de l'inscription avant le début des cours | En cas d'annulation de l'inscription, les frais suivants seront dus:
- annulation jusqu'au 30 juin: frais d'inscription Fr. 590.-- plus Fr. 1'600.-- soit 1 mois de frais.
- annulation du 1er juillet jusqu'au premier jour d'école: frais d'inscription Fr. 590.-- plus Fr. 3'200.-- soit 2 mois de frais.

7 Résiliation anticipée ou sans préavis du contrat | La résiliation anticipée du contrat est possible uniquement pour la fin d'un semestre. Elle doit être faite par écrit et adressée à la direction de l'école par courrier recommandé jusqu'au 1er décembre. Une résiliation non conforme aux échéances ou à la procédure est considérée comme non valide.
Si l'élève ne montre aucun engagement et/ou se comporte de manière incorrecte, l'école se réserve le droit de résilier le contrat avant la fin du semestre et par conséquence en dehors de l'échéance précitée.
La direction de l'école peut résilier le contrat sans préavis pour infractions disciplinaires graves telles que manque de respect du règlement scolaire ou absences injustifiées des cours. Pour tout cas de résiliation anticipée ou sans préavis du contrat, les taxes d'inscription de Fr. 590.-- et les frais correspondants et non payés encore du montant de Fr. 10'500.-- (Fr. 9'500.-- + Fr. 1'000.--) + 4'000.-- respectivement des Fr. 10'180.-- (Fr. 9'500.-- + Fr. 680.--) + 4'000.-- seront facturées. Les frais correspondants pour la période successive à la résiliation anticipée ou sans préavis du contrat jusqu'à la fin du semestre en cours valent, dans ce cas, comme liquidation totale à titre de dédommagement des torts causés.

8 Dispositions complémentaires | Le règlement scolaire fait partie intégrante du présent contrat.
Prévention en matière de drogue: par la signature du contrat, les parents et les élèves déclarent expressément donner leur accord pour les mesures de contrôle de drogue par l'«Institut médico-légal» du Canton de St. Gall.

9 Assurances | Veuillez vérifier vos assurances privées. L'école ne dispose d'aucune couverture de type assurances pour les participants aux cours.

10. Modification des frais | L'Ecole Ortega se réserve le droit de rajuster les frais pour autant que le renchérissement dépasse les deux pourcents pendant l'année scolaire en cours.

11 Droit applicable et juridiction | Le présent contrat dépend du droit suisse. La juridiction est St. Gall.

Signature de la mère	❑ monoparentale
Signature du père	❑ monoparentale
Signature d'élève	
Lieu, date	

Vous pouvez trouver notre politique de confidentialité sur notre site Web.